



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h 15, le 26 novembre 2009.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Richard Côté, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Simon Brouard, Québec
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le conseiller Jean Guilbault, Québec
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par M. Marcel Corriveau, vice-président du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Ajournement de la séance

Résolution n° C-2009-86

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'ajourner cette séance.

Adoptée


VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL


SECRÉTAIRE